

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la
convocation
03/03/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

AFFECTATION
DU RESULTAT
2022

BUDGET
GENDARMERIE



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 MARS 2023



DELIBERATION N° 15

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Gendarmerie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 115 222,14 €
- un déficit d'investissement de 98 363,61 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 115 222,14 €

* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 0 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Christine CARIAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023

